



## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU VENDREDI, 18 DÉCEMBRE 2015

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le vendredi, 18 décembre 2015, à 11 h, à la salle du conseil située au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville et à laquelle étaient présents monsieur, monsieur Jean-Pierre Gélinas (siège n° 2), monsieur Charles Fréchette (siège n° 3) madame Françoise Hogue Plante (siège n° 4), monsieur Gilles A. Lessard (siège n° 5) tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de monsieur Monsieur André Lamy, maire suppléant.

Étaient absents :           Monsieur Yvon Deshaies, maire  
(absences motivées)       Madame Murielle Bergeron Milette (siège n° 6)

Était aussi présente :     M<sup>e</sup> Sonia Desaulniers, greffière adjointe

---

La greffière adjointe a fait lecture de l'avis de convocation ci-après :

CONSIDÉRANT qu'en date du 10 décembre 2015, vers 10 h 30, la soussignée, greffière adjointe, a reçu, conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19), l'ordre verbal de M. le maire Yvon Deshaies, de convoquer tous les membres du conseil municipal à une séance extraordinaire devant se tenir **LE VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2015 à 11 h, à l'hôtel de Ville de Louiseville, situé au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville**, et ce, afin de considérer les sujets suivants :

### Moment de réflexion

### Points à traiter lors de la séance extraordinaire:

- 1°     Approbation de l'ordre du jour; (2015-528)
- 2°     Adoption du règlement numéro 599 relatif aux impositions pour l'année 2016
- 3°     Adoption du règlement numéro 600 sur la tarification des services (2016)
- 4°     Remboursement du fonds de roulement – 108 765,28 \$
- 5°     Autorisation de modification de financement – travaux de réfection de l'enveloppe du centre communautaire
- 6°     Résolution 2015-495 - rescindée
- 7°     Amendements budgétaires
- 8°     Approbation des comptes soumis au montant de 409 755,45 \$

Période de questions – (règlements n<sup>os</sup> 2 et 59)

Clôture de la séance à \_\_\_\_\_

En foi de quoi, j'ai signé à Louiseville  
Ce 16<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2015

---

Maude-Andrée Pelletier  
Greffière



---

### **SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

L'avis de convocation a été signifié de la façon suivante :

Yvon Deshaies	en mains propres le 16 décembre 2015
André Lamy	en mains propres le 16 décembre 2015
Jean-Pierre Gélinas	en mains propres le 16 décembre 2015
Charles Fréchette	en mains propres le 16 décembre 2015
Françoise Hogue Plante	en mains propres le 16 décembre 2015
Gilles A. Lessard	en mains propres le 16 décembre 2015
Murielle Bergeron Milette	en mains propres le 16 décembre 2015

---

**2015-528**

### **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANÇOISE HOGUE PLANTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du vendredi 18 décembre 2015 à 11 h tel que présenté.

---

**2015-529**

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 599 RELATIF AUX IMPOSITIONS POUR L'ANNÉE 2016**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 14 décembre 2015, par la résolution numéro 2015-497;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lue et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE GÉLINAS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le règlement numéro 599 intitulé : « Règlement relatif aux impositions pour l'année 2016 ».

---

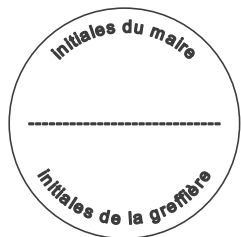
**2015-530**

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 600 SUR LA TARIFICATION DES SERVICES (2016)**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 14 décembre 2015, par la résolution numéro 2015-498;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lue et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement et sa portée;



POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GILLES A. LESSARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le règlement numéro 600 intitulé : «Règlement sur la tarification des services (2016)».

---

**2015-531**

**REMBOURSEMENT DU FONDS DE ROULEMENT – 108 765,28 \$**

CONSIDÉRANT qu'il y a possibilité de rembourser de façon anticipée la somme de 108 765,28 \$ engagée au fonds de roulement à même les revenus de l'exercice financier 2015;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHARLES FRÉCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le remboursement, à même les revenus de l'exercice financier 2015, de la somme de 108 765,28 \$ engagée au fonds de roulement.

---

**2015-532**

**AUTORISATION DE MODIFICATION DE FINANCEMENT – TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ENVELOPPE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT que par la résolution 2015-217, la Ville a octroyé un contrat à rénovation Guy Lord inc. pour des travaux de réfection de l'enveloppe du centre communautaire et par le fait même précisé le financement nécessaire pour les travaux;

CONSIDÉRANT que le contrat a été modifié par les avenants 1 à 4 par les résolutions 2015-363 et 2015-404;

CONSIDÉRANT que les sommes ont été puisées à même deux sources de financement soit une somme de 8 000 \$ à même une contribution des activités financières 2015 et le solde au surplus accumulé non affecté;

CONSIDÉRANT les disponibilités budgétaires pour 2015, il y a lieu de modifier la source de financement afin de puiser 125 000 \$ supplémentaire à même une contribution des activités financières 2015 et de diminuer les sommes puisées à même le surplus accumulé non affecté d'un montant équivalent;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANÇOISE HOGUE PLANTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

DE modifier la source de financement pour approprier un montant supplémentaire de 125 000 \$ à même une contribution des activités financières 2015 et de diminuer d'un montant équivalent les sommes puisées au surplus accumulé non affecté;

QUE le conseil autorise la trésorière à effectuer les modifications nécessaires.

---



**2015-533**

**RÉSOLUTION 2015-495 RESCINDÉE**

CONSIDÉRANT que par la résolution 2015-495, le conseil municipal retenait les services de messieurs Denis Castonguay et Pierre Deveault, agissant à titre de superviseurs des opérations de déneigement à la Ville de Louiseville lors de la saison 2015;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser que messieurs Castonguay et Deveault agiront à titre de superviseurs des opérations de déneigement à la Ville de Louiseville lors de la saison 2015-2016 autant pour les stationnements municipaux que pour les entrepreneurs en déneigement;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE GÉLINAS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE la période de ce mandat particulier non régi par la convention collective en vigueur couvre rétroactivement la période du 15 novembre 2015 au 15 avril 2016;

QUE messieurs Castonguay et Deveault agiront à titre de superviseurs des opérations de déneigement à la Ville de Louiseville autant pour les stationnements municipaux que pour les entrepreneurs en déneigement;

QU'UNE somme hebdomadaire de 100,00 \$ soit versée à la fin de la période ci-haut décrite respectivement à messieurs Denis Castonguay et Pierre Deveault pour chacune des semaines où ils agiront à ce titre, le tout, tel que déterminé et confirmé par le directeur des services techniques de la Ville de Louiseville.

---

**2015-534**

**AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES**

CONSIDÉRANT que la trésorière a déposé un rapport sur les amendements budgétaires effectifs au 18 décembre 2015;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GILLES A. LESSARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le rapport des amendements budgétaires effectifs au 18 décembre 2015, déposé par la trésorière, dont copie est **annexée** au présent procès-verbal, soit approuvé tel que présenté.

---

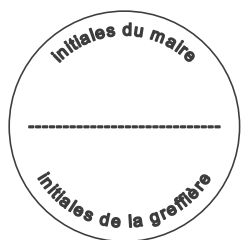
**2015-535**

**APPROBATION DES COMPTES SOUMIS AU MONTANT DE 409 755,45 \$**

CONSIDÉRANT que le Service de la trésorerie soumet la liste des comptes à payer au montant de 409 755,45 \$;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANÇOISE HOGUE PLANTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la liste des comptes soumis au montant total de 409 755,45 \$



et d'autoriser le paiement des comptes mentionnés à la liste sous les signatures lithographiées du maire et de la trésorière.

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

La présente séance est levée à 11 h 50.

---

YVON DESHAIES  
MAIRE

SONIA DESAULNIERS  
GREFFIÈRE ADJOINTE